

Québec, le 10 avril 2018

MODIFICATION

Matériaux Blanchet inc.
6019, boulevard Wilfrid-Hamel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 2H3

N/Réf. : 3214-05-075

Objet : Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest »
et « I »
Programme de caractérisation du milieu naturel et étude de potentiel
archéologique

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 28 avril 2016 en vertu de l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), à l'égard du projet ci-dessous :

- la construction du chemin forestier « H section ouest »;
- la réfection du chemin forestier « I » et son prolongement.

À la suite de votre demande datée du 30 janvier 2017 et complétée le 6 mars 2018, et après avoir consulté le Comité d'examen, et à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de ladite loi, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

- le programme de caractérisation du milieu naturel;
- l'étude de potentiel archéologique.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M. Alexis Deshaies, d'EnviroCri Ltée, à M^{me} Marie-Renée Roy sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 30 janvier 2017, concernant la conformité aux conditions du certificat d'autorisation (Condition 8) – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I », 1 page et 1 annexe;
- Lettre de M. Alexis Deshaies, d'EnviroCri Ltée, à M^{me} Marie-Renée Roy sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 12 mai 2017, concernant la conformité aux conditions du certificat d'autorisation

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-05-075

Le 10 avril 2018

(Condition 4) – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I », 1 page et 1 pièce jointe :

- MATÉRIAUX BLANCHET INC. *Conformité aux conditions du certificat d'autorisation (Condition 4) – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I »*, par EnviroCri Ltée, 12 mai 2017, 21 pages et 12 annexes.
- Lettre de M. Alexis Deshaies, d'EnviroCri Ltée, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 15 janvier 2018, concernant les réponses aux questions et commentaires de la lettre du MDDELCC du 21 août 2017 – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I », 1 page et 1 pièce jointe :
 - MATÉRIAUX BLANCHET INC. *Réponses aux questions et commentaires de la lettre du MDDELCC du 21 août 2017 – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I »*, par EnviroCri Ltée, 15 janvier 2018, 24 pages et 8 annexes.
- Lettre de M. Alexis Deshaies, d'EnviroCri Ltée, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1^{er} février 2018, concernant un complément d'information aux conditions 8 et 9 du certificat d'autorisation – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I », 1 page, 1 annexe et 8 pièces jointes :
 - Historique des communications avec la communauté de Waswanipi, 5 pages;
 - Compte rendu de la 1^{re} rencontre du Comité de suivi, 4 pages;
 - Compte rendu de la 2^e rencontre du Comité de suivi – annulée, 1 page et 1 annexe;
 - Compte rendu de la 3^e rencontre du Comité de suivi – annulée, 1 page et 2 annexes;
 - Compte rendu de la 4^e rencontre du Comité de suivi – annulée, 1 page;
 - Note de M^{me} Mandy Gull, chef adjointe du Conseil de bande de Waswanipi, 1 page;
 - Lettre de M. Roch Plusquellec, de Matériaux Blanchet inc., à M^{me} Mandy Gull, chef adjointe du Conseil de bande de Waswanipi, datée du 15 juin 2017, concernant une réponse à une lettre datée du 1^{er} juin 2017, 2 pages;

MODIFICATION

- 3 -

N/Réf. : 3214-05-075

Le 10 avril 2018

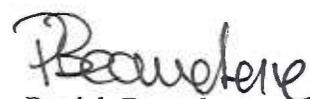
- Lettre de M. Roch Plusquellec, de Matériaux Blanchet inc., à M. Marcel Happyjack, chef du Conseil de bande de Waswanipi, datée du 31 octobre 2017, concernant l'étude d'impact des chemins « H section ouest » et « I », 1 page.
- Lettre de M. Alexis Deshaies, d'EnviroCri Ltée, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 9 février 2018, concernant un complément d'information aux réponses aux questions et commentaires de la lettre du MDDELCC du 21 août 2017 – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I », 1 page et 1 annexe;
- Lettre de M. Alexis Deshaies, d'EnviroCri Ltée, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 14 février 2018, concernant la conformité aux conditions du certificat d'autorisation (Condition 3) – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I », 1 page et 1 annexe;
- Lettre de M. Alexis Deshaies, d'EnviroCri Ltée, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 5 mars 2018, concernant un complément d'information (poissons, oiseaux, caribous) aux réponses aux questions et commentaires de la lettre du MDDELCC du 21 août 2017 – Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I », 1 page.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,


Patrick Beauchesne

